



Le 21 mai 2013

SES2+ : de véritables raisons de se fâcher

En coordination avec les syndicats européens l'ETF organise une journée d'action le 12 juin 2013 pour dénoncer le projet destructeur SES2+.

Ce projet a été présenté par le Commissaire européen à la conférence de Chypre en octobre 2012. Il comporte 3 points :

- la séparation structurelle de l'opérateur et de l'autorité de surveillance,
- l'externalisation des services CNS, météo, formation, information aéronautique, approche top down, etc...,
- des objectifs irréalistes de performance.

Déni de démocratie et mépris du représentant de la CE vis-à-vis des personnels.

En dépit des règles inscrites dans les textes européens, garantissant une consultation des représentants des personnels avant l'envoi au Parlement Européen de tout projet de directive, la CE affiche la volonté de passer en force et rapidement le SES2+.

Lors de la réunion du 17 mai du groupe d'experts auprès du Comité ciel unique (composé des représentants des personnels et des ANSP), un représentant de la CE est venu nous expliquer en 15mn chrono tous les bienfaits de ce texte sans se soucier de nos remarques.

Ce texte, qui doit être adopté en interne par la CE en juillet avant d'être proposé en première lecture au Parlement européen, nous est dissimulé. Nous connaissons les grandes lignes de ce projet, au travers de l'enquête préliminaire à laquelle nous avons répondu sur le site Web de la CE et au fur et à mesure de diverses réunions. Néanmoins le contenu réel reste confidentiel.

FO a demandé que ce document provisoire soit diffusé aux partenaires sociaux afin de pouvoir produire nos remarques. Cette demande a été refusée.

Les dangers de SES2+ :

- externalisation de la formation ce qui impacterait l'ENAC et les formations statutaires dispensées (ICNA, TSEEAC, IESSA, IEEAC) ainsi que la formation continue alors même que l'opérateur DSNA réduit le budget de ses formations,
- externalisation ou privatisation des services CNS, météo, information aéronautique qui implique de facto celle de l'opérateur DSNA et l'éclatement de la DGAC,
- absorption de la DSAC par l'AESA,
- déséquilibre du budget de la DGAC par l'application des objectifs de performance issus du lobbying des compagnies aériennes associée à la baisse des redevances décidée par la DSNA.

Le 12 juin, il faudra montrer clairement à la Commission Européenne, au Parlement et aux Ministres des Transports que les agents de la DGAC ne veulent pas de ce texte.

Le gouvernement français doit prendre ses responsabilités et refuser fermement le projet SES2+.

FO qui a interpellé le Ministère attend une réponse.

